

Postulat demandant un soutien au mouvement junior du FC Romanel et proposant de réfléchir à la mise en place d'une politique de subvention des associations de la Commune

Monsieur le Président, chères et chers Collègues,

Tout comme vous, j'ai pris connaissance du futur préavis 81-2025, traitant de la demande urgente de soutien du FC Romanel, qui fait face à un manque de liquidités. Ce préavis sera traité lors du prochain Conseil communal.

Autant je remercie notre Municipalité d'apporter cet objet au Conseil communal, ce qui créera avec certitude un vif débat autour de cette demande financière, autant j'ai été déçu qu'aucune autre mesure ne soit évoquée dans le préavis, que celle d'accorder - ou non - un montant unique.

Au moment où le Grand Conseil vient de valider le contre-projet du Conseil d'Etat pour une politique reconnaissant le rôle essentiel du sport en matière de cohésion sociale, d'inclusion et de santé publique, nous nous apprêtons à devoir décider dans l'urgence si nous donnons ou pas un montant unique à cette association sportive.

Et ne vous y trompez pas, je comprends la position de la Municipalité et sa proposition de refus de soutien financier en l'état des informations actuellement en sa possession, y compris les réflexions sur les principes d'égalité de traitement avec les autres associations.

Cependant, il me tient à cœur que la réflexion puisse se poursuivre au-delà de ce seul préavis et que notre Municipalité explore plus avant toutes les solutions de soutien possibles permettant, face à cette demande urgente, d'assurer au moins le maintien d'un mouvement junior pérenne au sein de notre Commune de plus de 4'300 habitants.

A la lecture du préavis, 45 jeunes pourraient en effet être privés de leur loisir ou contraints d'aller jouer sur d'autres terrains pour un autre club.

Ayant questionné le préfet sur le véhicule le plus adéquat pour traiter de cette situation, ce dernier m'a confirmé que seule la voie du postulat serait envisageable pour demander à la Municipalité d'étudier d'autres formes de soutien.

Par ailleurs, ayant parcouru les règlements de la Commune, j'ai constaté que le seul règlement communal existant sur un soutien ou des subventions en lien avec des activités, outre la subvention de la zone 16, concerne les aides individuelles pour les études musicales.

**Postulat demandant un soutien au mouvement junior du FC Romanel et
proposant de réfléchir à la mise en place d'une politique de subvention des
associations de la Commune**

C'est pour ces raisons que j'ai l'honneur de déposer dès maintenant ce postulat demandant à la Municipalité :

1. D'explorer plus avant toutes les solutions de soutien possibles permettant au moins le maintien d'un mouvement junior au sein de notre Commune, en lien avec la situation critique actuelle
2. Subsidiairement, de réfléchir à la mise en place d'une politique plus globale de subventions des associations de la commune, qu'elles soient par ailleurs sportives ou non, via par exemple la mise en place d'une directive ou d'un règlement en lien avec un budget annuel alloué

Je vous remercie d'avance pour votre soutien à ce postulat.

Romanel-sur-Lausanne, le 4 juin 2025



Olivier Bovey